CONCOURS EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Posté par: formations-concours Publiée le : 2/9/2008 14:44:48

Missions :Â

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social qui organise des actions de prévention, d'éducation vers un jeune public (0 Ã 6 ans), dans des secteurs d'activités différents et grâce à des connaissances en psychologie techniques éducatives développées.Â Â Son objectif est d'accompagner l'enfant afin qu'il acquiertÂ: des apprentissages sensoriels et moteurs, une autonomie adaptée à ses compétences, une Son travail se fait en collaboration socialisation. avec d'autres professionnels (puéricultrice, auxiliaire de puériculture, assistante sociale…) ainsi qu'auprÃ"s parents en les accompagnant dans l'éducation de leur enfant. Environ 9Â 000 EJE sont actuellement en exercice.Â Une circulaire fixe la définition et le cadre de l'exercice de cette professionÂ: circulaire du 18 juin 1974.Â

Les différents secteurs d'activités Le domaine d'intervention de l'EJE est différents trÃ"s varié. Ainsi, son champs d'action est retrouvé dans Les structures d'accueil de la petite enfance (crÃ"ches secteurs tel que :Â collectives ou familiales, haltes garderie…). structures accueillant des enfants malades ou handicapés (hôpitaux, centre de soins,â€l) ou en difficultés sociales (fovers, maisons maternelles,…). structures d'éveil et de jeux (ludothÃ"ques, bibliothÃ"ques,…)Â Â Le salaire de **I'**; A©ducateur de jeunes enfants Le salaire varie selon le secteur d'activités (privé ou publique), la convention collective, l'ancienneté et la fonction exercée. En moyenne, la rémunération mensuelle brut peut s'échelonner de 1 300 euros en début de carriÃ"re Ã 2Â 300 euros en fin de carriÃ"re. Cependant, le salaire est souvent moindre dans les associations non contraintes à une rémunération minimale autorisée (Smic) conventionnées Environ 70% des EJE trouvent un emploi dans les six mois aprÃ"s l'obtention de leur diplÃ'me. Mais, pour la moitié, les contrats engagés sont à titre de CDD.Â dans le métier AprÃ"s son diplÃ'me, l'EJE, dans le cadre **Evolution** de la formation continue, peut préparer le diplÃ′me d'éducateur spécialisé, le diplôme d'état aux fonctions d'animateur ou le diplÃ'me supérieur en travail socialÂ AprÃ"s quelques années d'expériences, l'EJE prendre des postes lui permettant d'être directeur de pouponniÃ"re, d'hà 'tel maternel, d'établissement pour enfants handicapés ou de structure d'accueil Admission en Ãatre école d'éducateur de jeune enfant : conditions et concours titulaire du baccalauréat,

- ou de l'un des examens spéciaux d'entrée en université,
- ou d'un diplôme d'état du travail social ou paramédical ayant nécessité 2 ans de formation.
- ou du certificat d'auxiliaire de puériculture avec 3 ans d'exercice dans cette profession.

s'acquitter des frais de scolarité qui varie selon l'école d'éducateur de jeune enfant réaliser le concours d'entrée en école d'EJE (Educateur de Jeune Enfant) être déclaré admissible au concours d'éducateur de jeune enfant en obtenant :

- une note au moins égale à la moyenne au concours d'entrée

- un classement favorable au concours vis-à -vis de la limite des places disponibles pour l'école

Durée et contenu de la formation d'éducateur de jeune enfant La formation en école d'Educateur de jeune enfant (EJE) comprend 1 500 h d'enseignement théorique et 15 mois d'enseignement pratique. La formation théorique d'une durée de 1 500 heures est construite à partir des quatre domaines de compétences et comprend quatre domaines de formation :

- Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille : 400 heures.
- Action éducative en direction du jeune enfant : 600 heures.
- Communication professionnelle : 250 heures.
- Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales : 250 heures.

Les contenus des différents domaines de formation sont détaillés dans l'annexe III de l'arrêté du 16 novembre 2005. **

Les articles 7 et 8 de l'arrÃaté du 16 novembre 2005 précisent egalement les modalités de dispenses de domaines de formation et d'allÃ"gements de formation pour les titulaires de certains diplÃ'mes. Enfin, chacun des quatre domaines de formation comprend une partie de formation pratique propre conformément à la répartition détaillée dans l'arrêté du 16 novembre 2005. La délivrance du l'article 6 de diplà me d'éducateur de jeunes enfants Le titre III de l'arrêté du 16 novembre 2005, ainsi que son annexe II, fixe les modalités de certification du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

A chaque domaine de formation est associé un domaine de certification. Ce dernier comprend d'une part, une épreuve organisée en centre d'examen et d'autre part, un contrÃ′le continu organisé par l'établissement de formation, chacun noté sur 20 et assorti d'un coefficient. La note finale du domaine de certification est donc la moyenne pondérée de ces deux épreuves, ramenée à une note sur 20.

Le candidat est réputé avoir validé le domaine si cette moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10 sur 20. Le candidat obtient le diplÃ′me s'il a validé les quatre domaines de certification compte tenu, éventuellement, des dispenses résultant de la possession d'un diplÃ′me de travail social de même niveau ou d'une validation antérieure des acquis de l'expérience.

Les modalités de validation de chacun des quatre domaines de certification sont présentées en annexe 2 « référentiel de certification » de l'arrêté du 16 novembre 2005. Â Â